



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 272-2016

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

Le règlement # 272-2016 décrétant un emprunt de 223 188 \$ pour la réfection du mur de soutènement –Chemin du Portage /secteur Gros-Morne a été adopté à la séance extraordinaire du mardi 20 décembre 2016.

Le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 24 janvier 2017 suite au déroulement de la procédure d'enregistrement;

Le règlement a reçu l'approbation ministérielle en date du 30 janvier 2017 et est réputé approuvé conformément à la loi.

Le règlement est exécutoire et est disponible au bureau de la Municipalité pour consultation aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ A MONT-LOUIS, ce 28^e jour du mois de février 2017

Suzanne Roy, secrétaire-trésorière